



Autorisation pour installer une roulotte servant de gîte

Par **pomme14**, le **29/02/2008** à **21:50**

Bonjour,

Agriculteurs résidant dans une zone NC, nous souhaitons pour accroître notre capacité d'accueil proposer un gîte dans une roulotte gitane. Cet installation à la fois mobile mais non autorisée à prendre les routes est assujétie à quelle autorisation ? Permis de stationnement, permis de construire ?

Même la mairie semble désenparée

merci de votre aide

Cordialement

Fabien